



Fribourg, le 03.11.2025

Note

Critères d'admission au programme SAF pour sportifs de talent

I. Admission au programme SAF

Conditions cumulatives pour pouvoir prétendre à l'un des statuts :

- > Être scolarisé dans le degré secondaire (secondaire I et II) ;
 - > En principe, le programme est réservé aux élèves du degré secondaire mais des exceptions sont possibles
- > Être membre d'une association ou d'un club fribourgeois et être licenciés auprès d'une fédération suisse ;
- > Appartenir à un cadre régional ou national et/ou à une équipe de l'élite nationale ;
- > Exercer leur sport à concurrence de dix heures d'entraînement hebdomadaires au minimum ;
 - > Le calcul des dix heures hebdomadaires comprend les temps effectifs d'entraînement et de compétition
- > Présenter des résultats scolaires suffisants ;
- > Attester d'un suivi médical ;
- > Avoir atteint un haut niveau sportif selon le chemin de l'athlète de la fédération nationale et les critères fixés par le Service, soit présenter une Swiss Olympic Talent Card (SOTC) nationale ou régionale.

II. Sports encadrés par un centre cantonal/régional de formation

Les conditions cumulatives additionnelles sont les suivantes :

- > Être recommandé et intégré par le centre cantonal de formation ;
- > Être, en principe, en possession d'une carte Swiss Olympic Talent Card (SOTC) régionale ou nationale.

Liste des centres de formation cantonaux/régionaux (état au 31.10.2025) :

| | |
|-------------------|---|
| Badminton | CRP Badminton Fribourg |
| Basket féminin | Elfic Fribourg |
| Basket masculin | Académie – Fribourg Olympic |
| Cyclisme | TSP Fribourg |
| Escalade sportive | Centre Régional Escalade Sportive Romandie Centrale |

| | |
|--|------------------------------|
| Football | Team AFF |
| Hockey sur glace | MJ Gottéron |
| Judo | CRP romand |
| Natation | Fribourg natation 1925 |
| Patinage artistique | Centre de performance – AFPA |
| Ski alpin-nordique-freestyle-snowboard | Ski romand & CRP Bulle |
| Tennis | FriTennis Academy |
| Volleyball | FriSpike |

III. Autres sports avec concept national « FTEM Suisse » (Développement du sport et des athlètes)

Les conditions cumulatives additionnelles sont les suivantes :

- > Appartenir à un cadre régional ou national ;
- > Être en possession d'une SOTC régionale (statut Espoir) ou nationale (statut SAF-Elite).

OU

- > Appartenir à un cadre régional ou national ;
- > Démontrer un potentiel exceptionnel ;
- > Être recommandé par la fédération sportive nationale (statut Espoir / SAF-Elite).

IV. Autres domaines

Les conditions cumulatives additionnelles sont les suivantes :

- > Appartenir à un cadre national ;
- > Être sélectionné pour un championnat d'Europe ou Championnat du monde par la fédération sportive nationale (statut Espoir).

V. Statuts Espoir ou SAF-Elite (réf. RSport art. 13)

Principe :

| | Statut Espoir | Statut SAF-Elite |
|---|----------------------|-------------------------|
| Swiss Olympic Talent Card (SOTC) | Régionale | Nationale |

Des exceptions sont parfois appliquées en lien avec le concept FTEM de la fédération sportive qui comprend par exemple des cartes régionales dans ses cadres nationaux.

VI. Demande écolage hors canton (réf. RSport art. 16)

1. Critères généraux cumulatifs

- > Démontrer un défaut de structures de formation sportive cantonales reconnues par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport,
- > Être membre d'une association ou d'un club fribourgeois et être licenciés auprès d'une fédération suisse ;
- > Appartenir à un cadre régional ou national et/ou à une équipe de l'élite nationale
- > Exercer leur sport à concurrence de dix heures d'entraînement hebdomadaires au minimum ;
- > Présenter des résultats scolaires suffisants ;
- > Remplir les conditions d'admission du canton de domicile et du canton d'accueil pour le degré scolaire correspondant ;
- > Être domiciliés légalement dans le canton de Fribourg depuis deux ans ;
- > Attester d'un suivi médical ;
- > Démontrer que leurs possibilités financières ou celles de leurs parents, de leur conjoint ou conjointe ou de leur partenaire enregistré-e et d'autres personnes légalement tenues à leur entretien ne suffisent pas à couvrir les frais d'écolage dans un autre canton ;
- > Avoir atteint un haut niveau sportif selon le chemin de l'athlète de la fédération sportive nationale :
 - > Présenter une Swiss Olympic Talent Card (SOTC) nationale ;
 - > Être sélectionné-e par la fédération sportive nationale pour intégrer un centre national de performance.

2. Critères spéciaux

- > Les demandes pour l'étranger ne sont pas traitées dans ce contexte.



Romain Collaud
Conseiller d'Etat



Benoît Gisler
Chef du Service du Sport